



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 066-216602177-20230927-DELIB332023-DE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ FRELIN Véronique, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel.

Absents : BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien.

Procurations : M. BOUDON Matthieu à Mme MIR Laure, M. BRETEAU Philippe à M. ATTARD Rémy, M. HITA José à M. CORBACHO Laurent, Mme VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°33/2023 : TRAVAUX DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA RUE D'ALGER – PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF DU SYDEEL 66

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Rue d'Alger reste une des dernières rues de la commune impactée par la présence de réseaux aériens et qu'à ce titre, les riverains réclament la mise en œuvre des travaux d'enfouissement.

Le chantier avait été prévu depuis 2020 mais ne s'est pas concrétisé, les travaux du secteur Rue des Caves/ Rue de la Tramontane/ Rue des Jardins et Rue des Genêts étant prioritaires, le premier en raison des travaux de démolition engagés au 3 Rue des Caves, le second en raison de la présence d'une ligne Haute Tension.

Le SYDEEL 66, maître d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, a présenté un plan de financement estimatif.

L'opération est évaluée à 115 522.08 € T.T.C. dont 66 538.18 € T.T.C. à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le programme des travaux présenté par le SYDEEL 66 pour la mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques de la Rue d'Alger,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le plan de financement estimatif présenté par le SYDEEL 66, évaluant le coût de l'opération à 115 522.08 € H.T. dont 66 538.18 € T.T.C. à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 29/09/2023
- Affichage le : 29/09/2023
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr